

QUELQUES DATES HISTORIQUES DES TERRES BASSES

- 26 AOÛT 1955** Achat par les américains, Mr et Mme LAWAEZ à la famille saint-martinoise - les héritiers MOREILLON-VIALENC -, de l'ensemble de la péninsule dite des «Terres Basses» comprenant une partie en zone française (4/5) et une partie en zone hollandaise (1/5). Mr Elie Fleming, maire, a participé aux négociations d'achat.
- 1957** Mr LAWAEZ dépose auprès des deux gouvernements hollandais et français un projet de lotissement sur la totalité de la péninsule.
- 20 MAI 1958** Achat par Mr HERMES à Mr et Mme LAWAEZ du terrain constituant l'assiette du futur lotissement de l'ANSE AUX ACAJOUX. Cette vente incluait la bande des 50 pas géométriques, le long du lagon de Simpson Bay.
- 29 NOV. 1958** Arrêté 58-2285 approuvant le lotissement des Terres Basses. Un ensemble de voies communes a été prévu dans le lotissement approuvé par cet arrêté préfectoral. Une numérotation des lots est faite.
- 11 JUIN 1959** Cession consentie par l'Etat à Mr et Mme LAWAEZ des 50 pas géométriques, sous conditions d'accès public aux plages, interdiction des constructions et absence de toute activité commerciale.
- 19 FEVR. 1963** Engagement pris par l'Association des Propriétaires des Terres Basses de réaliser les travaux de viabilité et de plantation du lotissement. Création de la route internationale reliant les deux parties de l'île qui sera cédée par le fondateur des Terres Basses au Département.
- 12 SEPT. 1963** Dépôt par Mr LAWAEZ d'une nouvelle demande de lotissement concernant la création d'un sous-lotissement de 156 parcelles à réaliser sur les Terres Basses. Ce seront les futurs lots de Plum Bay 1 et Plum Bay 2.
A cette date Mr LAWAEZ n'est plus propriétaire de la totalité de la péninsule, de nombreux lots ayant été vendus.
- 21 OCT. 1963** Arrêté préfectoral n° 63-2244 approuvant le nouveau lotissement des Terres Basses.
- 13 JUIN 1964** Dépôt, le 13 juin 1964, à la conservation des hypothèques de Guadeloupe des pièces suivantes :
Cahier des charges – Plan d'ensemble du lotissement – Procès verbal de la réunion du 19 février 1963 relatif aux travaux de viabilité à faire dans le lotissement.
- 12 NOV. 1977** L'Association dépose ses statuts en France et est enregistrée en Guadeloupe ;
- 1985** L'Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires des Terres Basses approuve tous les articles de ses statuts.
- 1989** L'Association Syndicale des Propriétaires des Terres Basses modifie les articles 8 et 16 de ses statuts relatifs aux cotisations à payer par les co-lotis pour le fonctionnement du lotissement.